



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/13 Service Actions Scolaire et Périscolaire
---	--

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETAIRE : MME JASON

<u>OBJET :</u> Collège Descartes - Année scolaire 2024/2025 Attribution d'une participation exceptionnelle pour des séjours pédagogiques
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT qu'un séjour linguistique concernant deux classes de 3^e du collège Descartes – sur proposition de son Principal – se déroulera du 2 au 6 juin 2025,

CONSIDERANT les intérêts pédagogiques et éducatifs à réaliser un tel séjour à l'étranger, notamment à l'appui des programmes en vigueur tirés du Bulletin officiel de l'éducation nationale et des attendus de fin de 3^e,

CONSIDERANT que le coût total par élève partant s'élève à 433,00 € pour les 5 jours

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041013-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

CONSIDERANT que la Ville souhaite participer au financement de ce séjour à hauteur de 80 € par élève Soiséen,

VU la demande présentée par le Collège Descartes pour un séjour pédagogique à Londres du 2 au 6 juin 2025,

VU l'avis de la Commission Education et Action scolaire du 7 janvier 2025,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel et fêtes et cérémonies du 3 avril 2025,

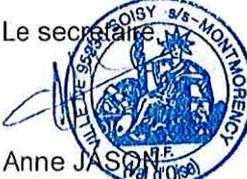
VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Brassat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder une participation exceptionnelle de 80.00 € par élève Soiséen, soit pour 38 partants un montant total de 3 040.00 €,

AUTORISE le versement de cette somme sur le compte bancaire de chaque famille concernée après réception d'un RIB.

Le secrétaire,

Anne JASON

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc TREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 18 AVR. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 18 AVR. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 18 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041013-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025